

NOTE SYNTHETIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte-administratif retrace les mouvements effectués sur l'exercice 2020. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Les résultats de clôture s'établissent de manière suivante, pour le budget principal :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Réalisé 2020	6 836 907,30	7 487 451,15		650 543,85
Affectation du résultat 2019		4 572 905,75		4 572 905,75
Résultat 2020	6 836 907,30	12 060 356,90		5 223 449,60
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Réalisé 2020	2 607 478,67	2 783 537,62		176 058,95
Affectation résultat 2019	16 804,63		16 804,63	
<i>Résultat 2020 sans RAR</i>				<i>159 254,32</i>
RAR 2020	661 911,95	305 297,39	356 614,56	
Résultat 2020 avec RAR	3 286 195,25	3 088 835,01	197 360,24	
RESULTAT CUMULE	10 123 102,55	15 149 191,91		5 026 089,36

Le compte administratif de 2020 fait apparaître un résultat :

- Excédentaire en investissement de **159 254,32 €** sans restes à réaliser (RAR), et déficitaire en tenant compte des RAR **197 360,24 €**,
- Excédentaire en fonctionnement de **5 223 449,60 €** correspondant à 4 572 905,75 € de report de 2019 et 626 543,85 € d'excédent de l'exercice 2020 ou résultat net de 2020.

Pour rappel, les priorités du budget 2020 étaient :

- poursuivre et terminer le projet de l'EMS initié en 2015,
- débiter et achever la construction du skate-park,
- reconstruire le local de l'ACCA suite à son incendie ainsi que la construction d'une aire de venaison accolée au local,
- opérer au renouvellement de matériel,
- étudier l'aménagement des espaces publics du quartier de LAMOUSTEY,
- ne pas augmenter les taux d'imposition.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2020 reste une année exceptionnelle. Trois faits marquants, la crise de la COVID-19 et ses 2 confinements, les élections municipales avec un second tour tardif et un vote du budget le 22 juillet 2020, contribuent à une analyse compliquée des chiffres pour l'année 2020.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté globalement de 385 284,64 €, soit une augmentation de 5,95 % par rapport aux dépenses de 2019.

Chapitres	Réalisé 2020	Evolution 2019/2020
011 – Charges à caractère général	1 077 565,29	+ 3,95 %
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 562 880,33	- 0,70 %
014 – Atténuations de produits	1 172 035,00	- 9,52 %
65 – Autres charges de gestion courante	1 259 943,08	+ 15,89 %
66 – Charges financières	93 266,22	+ 20,15 %
67 – Charges exceptionnelles	15 572,91	- 18,62 %
DEPENSES REELLES	6 181 262,83	+ 1,39 %
042 – Opérations ordre de transfert entre sections	655 644,97	+ 73,04 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 836 907,30	+ 5,58 %

Les **dépenses réelles** augmentent de 1,39 %, soit 84 455,06 €. Elles se répartissent de manière suivante :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général** : ce chapitre correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement des structures. En augmentation de 3,95 % (40 919,75 €) par rapport à l'année 2019, les dépenses respectent les crédits du BP 2020 (1 239 600 €). Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des travaux en régie, en effet ils impactent directement le chapitre avec l'achat de fournitures et la location de matériel à hauteur de 43 524,34 € contre 21 248,58 € en 2019 soit une progression de 104,83 %. Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la commune a fourni à l'intégralité de la population des masques réutilisables. Ce nouvel équipement est également fourni à l'ensemble du personnel soit en masques réutilisables soit en masques chirurgicaux. Cette dépense s'élève à 49 623,90 €. Les produits supplémentaires de désinfection ainsi que la solution hydro-alcoolique, le plexiglas, des thermomètres et la signalétique s'élèvent à 5 337,27 €.
- **Concernant le chapitre 012 – Charges du personnel et frais assimilés**, il est en baisse de 0,70 % par rapport à 2019. Les effectifs sont restés stables en 2020. A noter le tuilage au service finances et au service du personnel des deux responsables en vue de leur départ à la retraite.
- **Chapitre 014 – Atténuations de produits** : il comprend :
 - L'atténuation de la compensation de la dotation forfaitaire pour 1 145 500 € (transfert de compétences scolaires et périscolaires), son montant reste identique à celui de 2019,
 - Le prélèvement du FPIC, prélèvement de l'Etat sur le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et intercommunales, en augmentation de 15,80 %, soit + 3 515 €,
 - Le reversement à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ces charges proviennent des budgets eau et assainissement. En 2019 seuls les rattachements avaient été constatés et en 2020 le reversement a été effectué pour un montant de 208 295 €.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : il comprend les dépenses afférentes aux élus pour 111 448,46 € (-0,83 %), aux créances éteintes et admissions en non-valeur pour respectivement 20 686,34 € et 84 082,13 € (concernent principalement les factures d'eau et d'assainissement), au service incendie (+ 0,63 %), aux contributions vers le SYDEC pour l'éclairage public (+ 21,52 %) et aux subventions de fonctionnement vers le CCAS et les associations (en augmentation de 11,28 %, 66 624,72 € en plus dont 50 000 € pour le CCAS).
- **Chapitre 66 – Charges financières** : Elles augmentent de 20,15 % par rapport à l'exercice 2019, 2020 étant la première année de remboursement de l'emprunt de 2 000 000,00 € contracté en 2019.
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : en baisse de 18,62 %, elles comprennent 9 030 € de charges exceptionnelles (commission vente immeuble rue des Erables), 4 628,91 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs (principalement eau et assainissement) et 1 914 € de bourses et prix (reliquat prix maisons fleuries).

Les **dépenses d'ordre**, composées de la dotation aux amortissements et les écritures de sortie de biens de l'actif, augmentent de 73,04 %.

Les recettes de fonctionnement progressent de 514 711,92 € par rapport à 2019 soit une variation de +7,38 %.

Chapitres	Réalisé 2020	Evolution 2019/2020
013 – Atténuations de charge	122 206,37	+ 16,81 %
70 – Produits des services et du domaine	388 663,29	+ 32,63 %
73 – Impôts et taxes	5 068 119,90	+ 3,93 %
74 – Dotations et participations	1 340 268,70	+ 0,41 %
75 – Autres produits de gestion courante	30 483,37	+ 2,55 %
76 – Produits financiers	8,00	- 88,65 %
77 – Produits exceptionnels divers	335 421,83	+ 42,28 %
78 – Reprise sur provisions	98 157,25	+ 350,26 %
RECETTES REELLES	7 383 328,71	+ 7,07 %
042 – Opérations ordre de transfert entre sections	104 122,44	+ 35,87 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 487 451,15	+ 7,38 %

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont en augmentation par rapport à 2019 de 7,07 %. Elles se répartissent comme suit :

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges** : il représente 1,65 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Ce chapitre correspond aux remboursements de rémunérations et charges du personnel. Il augmente de 17 587,82 €, soit 16,81 %. En 2020, le nombre de jours d'arrêt, tout confondu (AT, MP, MO, LDM) est supérieur à 2019, 3047 contre 2495, soit 552 jours de plus.
- **Chapitre 70 – Produits des services et du domaine** : 5,26 % des RRF, il progresse de 95 609,13 €, soit 32,63 % par rapport à 2019. Cette augmentation est due par le reversement par les régies des eaux et d'assainissement des versements des produits encaissés sur le deuxième semestre 2018 conformément à la convention conclue lors du transfert de compétences. Le solde de versement est supérieur aux rattachements pour la part « eau » + 156 639,19 € mais largement inférieur (- 59 714,67 €) pour la part « assainissement ».

On note également le remboursement par l'AQM de la rémunération de M. MARSON pour une année complète contre 8 mois en 2019 (+ 13 262,09 €).

En augmentation également, + 1 773,25 € pour les animations sportives et les entrées du bassin qui malgré les confinements a été plus utilisé en 2020.

Les montants de mise à disposition des agents MDM aggro sont en légère baisse (- 5 634,84 €/ -3,40 %) suite à des départs à la retraite.
- **Chapitre 73 – Impôts et taxes** : il enregistre une augmentation de 3,93 % (+ 191 861,08 €). Cette augmentation résulte du produit de la fiscalité directe locale, en augmentation de 2,06 %, soit 74 974 € avec la révision des bases fiscales par la DGFIP mais aussi l'augmentation du nombre de logements sur la commune (les taux votés restant inchangés).
- La taxe additionnelle aux droits de mutation progresse de 46,60 % (193 221,38 €).

A noter toutefois la baisse de certaines recettes comme : le Fonds de péréquation (- 41 937 € essentiellement due à la baisse de population sur l'agglomération) ; la taxe sur l'électricité, - 15 240,65 €, taxe directement liée aux consommations en baisse avec le confinement instauré au mois de mars 2020 ; la taxe Locale sur Publicité Extérieure avec - 40 826,81 € suite à l'abattement de 20 % décidé au titre de l'année 2020, possibilité donnée à titre exceptionnel dans le cadre de l'ordonnance 2020-460 du 22/04/2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

La DSC et la taxe sur pylônes électriques restent stables par rapport à 2019 en légère progression, respectivement + 0,65 % et + 4,74 %.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations** : il correspond aux dotations de l'Etat, il enregistre une légère progression de 5 493,23 € soit 0,41 %. Le montant de la DGF est en baisse (-15 392 € /-1,73 %). La compensation de l'Etat au titre des exonérations de la taxe foncière augmente quant à elle de 11,61 % soit 22 989 €. A noter une subvention versée pour l'achat de masques d'un montant de 12 000 €.
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : ce chapitre concerne le revenu des immeubles (28 033,56 €) ainsi que la régie de location des salles et mobilier (2 449 €). Il est en augmentation de 2,55 %.
- **Chapitre 76 – Produits financiers** : en baisse de 88,65 % pour 2 raisons : suite à la crise financière, le rendement des parts sociales est revu à la baisse par l'organisme et l'imputation à tort en 2019 des parts sociales du pôle santé sur le budget de la commune.
- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels divers** : ce chapitre comptabilise principalement les remboursements de sinistres (43 230,34 €), le remboursement de l'Agence de l'Eau pour 40 708 € (avances constituées sur le budget de l'eau en 2018) et la vente de l'immeuble rue des Erables et du Hangar « FORT » (129 000 € et 120 000 € HT).
- **Chapitre 78 – Reprise sur provisions** : elles s'élèvent à 98 157,25 € et correspondent aux mandats effectués sur l'exercice en relation avec les budgets eau et assainissement. Le solde des provisions constituées est désormais de 193 042,75 € (313 000 € avaient été constitués).

L'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement brut, d'un montant de 1 201 990,88 €. C'est la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Les **recettes d'ordre** augmentent de 35,87 %. Cela s'explique par une large augmentation de la part des travaux en régie (+ 41 085,76 €) et ce malgré la pandémie et les divers confinements.

Incidences de l'épidémie de Covid-19 sur la section de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Période de confinement + restrictions (pas de fêtes patronales, fermeture des enceintes sportives, annulation d'animations, de locations de salles, abatement TLPE)	Gain environ 57 757 €	Perte 57 461 €
Dépenses nouvelles : achats de masques, gel hydro-alcoolique, produits de désinfection,	55 261 €	Subvention masques 12 000 €

Les pertes de recettes s'équilibrent avec les gains en dépenses (économies sur carburant, fêtes patronales, prestations de services, frais de gardiennage entre autres.

Les « nouvelles dépenses » se montent à 43 261 € (déduction faite de la subvention de l'état).

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 2 607 478,67 €

Chapitre	Libellé	BP 2020	Réalisé	RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	544 000,00	542 772,52	
20	Immobilisations incorporelles	67 444,24	7 706,24	9 420,00
204	Subventions d'équipement versées	438 576,72	82 772,82	261 366,72
21	Immobilisations corporelles	850 411,57	402 639,10	76 760,69
23	Immobilisations en cours	137 121,90	69 526,76	2 544,00
	OPERATIONS	1 372 405,99	1 031 778,79	311 820,54
119	Réaménagement complexe sportif	907 405,99	587 862,12	290 737,74
122	Skate-Park EMS	465 000,00	443 916,67	21 082,80
	Total des dépenses réelles	3 659 960,42	2 137 196,23	661 911,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00	104 122,44	
041	Opérations patrimoniales	447 000,00	366 160,00	
	Total des dépenses d'ordre	552 000,00	470 282,44	
	TOTAL DES DEPENSES	4 211 960,42	2 607 478,67	661 911,95

Le total des **dépenses réelles** s'élève à 2 137 196,23 €, dont :

- **Chapitre 16** : 542 772,52 € répartis entre le remboursement en capital de la dette (395 482,52 €) et 147 290 € d'engagement financier auprès de XL Habitat. La commune a débuté cette année le remboursement du prêt de 2 000 000 € contracté en 2019. Deux emprunts se sont terminés en 2020 celui contracté en 2005 pour des investissements et celui du bloc sanitaire ALSH.
- **Chapitre 20** : 7 706,24 € qui correspondent à une étude de sol du hangar au parc technique pour 3 570 €, des acquisitions de licences Microsoft pour 3 456,24 € et de 680 € de géo-référencement de l'éclairage public.
- **Chapitre 204** : les dépenses s'élèvent à 82 772,82 € dont 15 000 € de subvention vers le budget du pôle santé et 67 772,82 € de subvention au SYDEC pour des interventions sur l'éclairage public.
- **Chapitre 21**, pour un total de 402 639,10 €, les acquisitions de biens portent sur :
 - Le bornage du chemin rural de Mont Alma (1 360,80 €),
 - Le diagnostic amiante avant démolition (2 646 €),
 - La pose de fourreaux à Menasse et délimitation du hangar « Lamazou » préalablement à sa vente pour un total de 4 500,60 €,
 - Les travaux sur le bâtiment de la mairie (insonorisation clim, pose de films solaires à l'étage et stores) pour 28 460,34 €,
 - Les interventions à la MTL (plomberie et moteur volet) : 1 203,60 €,
 - Les aménagements sur divers bâtiments :
 - Le PTM 30 527,62 € (motorisation du portail, alarme anti-intrusion et vidéosurveillance),
 - L'église avec la reprise du chaineau (562,08 €),
 - Les travaux électriques à la crèche pour un montant de 1 178,53 €,
 - Les vestiaires du foot 1 255,80 €,
 - Le coffret électrique au tennis 538,68 €,
 - La reconstruction du local ACCA et la construction d'une aire de venaison pour 35 677,21 €.
 - La reprise de 3 postes incendie (4 559,70 €),
 - L'achat d'une balayeuse d'un montant de 209 143,80 €,

- Le renouvellement de matériel informatique, 7 331,84 € et de mobilier pour 6 342,89 €,
- Divers équipements avec notamment de l'outillage, des stations de désinfection des mains, des abris vélos, des décorations de Noël, diverses signalisations, une auto-laveuse à l'EMS, du matériel pour le service des sports, le tout pour un montant de 66 602,01 €.
- **Chapitre 23**, les dépenses s'élèvent à 69 526,76 €. Les travaux concernent la pose de fourreaux et de panneaux (2 827,2 €), divers travaux sur les bâtiments pour un montant de 54 069,00 € et quelques aménagements de voirie pour 12 630,56 €.
- **Les opérations d'équipement** concernent :
 - Le réaménagement du complexe sportif pour 587 862,12 € (solde des marchés, restera pour 2021 le solde du lot géothermie, des aménagements extérieurs, l'espace fumeur et la maîtrise d'œuvre),
 - Le Skate-Park EMS nouvelle opération pour la construction d'un skate-park adjacent à l'EMS et au bassin couvert. Son montant est de 443 916,67 € découpé de manière suivante :
 - 31 200,35 € pour la démolition et le désamiantage du poste gaz, le déplacement du compteur à eau et l'abaissement de la tête de forage de la géothermie,
 - 394 877,90 € pour la maîtrise d'œuvre, la mission OPC, la mission SPS et les travaux de construction,
 - 17 838,42 € pour la végétalisation du site.

Les **restes à réaliser** s'élèvent à 661 911,95 € et se répartissent principalement de manière suivante :

- L'agrandissement de l'ACCA pour 41 713,38 €,
- Les interventions sur l'éclairage public pour 261 366,72 €,
- Les interventions sur les bâtiments et la signalisation pour 21 795,31 €,
- L'achat d'un véhicule d'astreinte au prix de 13 252 €,
- Le solde de l'opération EMS pour 290 737,74 €,
- Le solde de la maîtrise d'œuvre du skate-park pour 21 082,80 €.

Les **dépenses d'ordre** s'établissent à 470 282,44 € avec :

- 4 415,60 € d'amortissement de subventions,
- 366 160 € d'opérations patrimoniales dont 355 000 € d'engagement financier auprès de XL Habitat,
- 99 706,84 € de travaux en régie. Ces derniers progressent de 41 085,76 € par rapport à 2019 soit + 70,09%.
La main d'œuvre représente 56 182,50 € et la part des fournitures et prestations à 43 524,34 €.

Détail des travaux en régie :

Parking à Lascoumes : 6 284,78 € - Rond-point Camille Brettes : 2 316,22 € - Création rond-point devant l'église : 5 142,39 € - Boîte à livres : 2 803,58 € - ACCA : 8 016,94 € - Aire de venaison : 9 806,04 € - CTM (électrification portail, bacs à agrégats, cuve à fuel : 10 167,61 € - Menasse (vestiaires foot, archers) : 11 179,57 € - Socles panneaux électoraux : 4 594,24 € - Abris vélos : 3 119,81 € - EMS locaux associations : 4 472,32 € - Végétalisation skate-park : 8 934,77 € - Sanitaires cimetière du Cosse : 2 034,87 € - Réfection de l'éclairage MTL : 6 026,12 €

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 2 607 478,67 €

Chapitre	Libellé	BP 2020	Réalisé	RAR
10	Dotations	710 000,00	854 372,31	
13	Subventions	1 206 420,12	907 360,84	305 297,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	65 000,00		
Total des recettes réelles		1 982 120,12	1 761 733,15	305 297,39
021	Virement de la section de fonctionnement	1 115 644,93		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684 000,00	654 644,47	
041	Opérations patrimoniales	447 000,00	366 160,00	
Total des recettes d'ordre		2 246 644,93	1 021 804,47	
TOTAL DES RECETTES		4 228 765,05	2 783 537,62	305 297,39

Le total des **recettes réelles** s'élève à 1 761 733,15 €, réparties comme suit :

- 10,80 % des recettes réelles correspondent à la taxe d'aménagement pour un montant de 190 186,82 €, en augmentation de 56 % par rapport à 2019, soit + 40 410 €. C'est un impôt local perçu entre autre par les communes sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments qui peuvent être faites sur un terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme.
- 37,70 % correspondent au FCTVA pour 664 185,49 €, le FCTVA est calculé à partir des investissements réalisés en N-1. Il augmente de 40 410 € par rapport à celui de 2019, soit de 6 %.
- 51,50 % de subventions réparties de manière suivante :
 - o 4 151,76 € de subvention pour les 2 abris vélos installés en 2020 au niveau de la mairie et de la crèche.,
 - o 278 755,80 € pour l'EMS,
 - o 383 126,77 € pour la piscine Claude Lassaïgne,
 - o 198 418 € pour le skate-park,
 - o 8 000 € pour l'aire de venaison,
 - o 4 500 € pour le logement du Biarnès au titre du Programme Local Habitat,
 - o 22 466,51 € pour la réhabilitation de la crèche,
 - o 7 942 € pour les rénovations énergétiques au Biarnès, à la crèche et au logement « Comat ».

Les **restes à réaliser** s'élèvent à 305 297,39 € et correspondent au solde des subventions pour l'EMS :

- 147 513,19 € au titre du FEDER,
- 34 990,20 € solde DETR pour les aménagements extérieurs de l'EMS,
- 18 794 € de subvention de l'Etat pour la transition énergétique,
- 104 000 € de l'ADEME.

Les **recettes d'ordre** pour un montant de 1 021 804,47 € sont :

- les transferts provenant de la section de fonctionnement (679 644,47 €) correspondant aux plus-values sur cessions et aux amortissements,
- les opérations patrimoniales résultant de l'intégration de frais d'études ou d'insertion ainsi que la contrepartie de l'article 27638 pour les acquisitions de biens par l'EPFL (355 000 € pour 2020).

A noter la commune n'a pas contracté d'emprunt en 2020.

3 – L'ÉPARGNE

L'Épargne Brute (EB) est un indicateur de la santé financière d'une collectivité et de sa capacité à investir. Elle correspond au résultat net de l'exercice (recettes (RF) – dépenses (DF) de la section de fonctionnement) lequel est retravaillé en fonction de certains comptes, principalement des comptes liés aux cessions et aux provisions ; les produits de cession correspondent à des ressources issues du patrimoine de la commune et sont assimilés à des ressources stables pour la commune.

$$[EB = (RF-DF) + c/68 - c/78 - c/776 + c/675 - c/775 - c/777]$$

De ce fait, l'Épargne Brute s'élève au 31/12/2020 à 918 886,79 €. Elle augmente par rapport à 2019 d'environ 10,50%.

A partir de l'Épargne Brute, on soustrait le capital des emprunts et on obtient l'Épargne Nette (EN). L'Épargne Nette correspond à la capacité d'investissement de l'activité compte tenu des emprunts réalisés.

$$[EN = EB - c/1641]$$

Au 31/12/2020, l'Épargne Nette s'élève à 523 404,27 €, en baisse par rapport à 2019 de 3,78 % du fait de l'augmentation du capital des emprunts en 2020 par rapport à 2019.

4 – LA DETTE

Les emprunts contractés par la commune sont à taux fixes et non révisables.

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 5 173 923,21 €, soit une baisse de 402 522,52 € par rapport à 2019. Le montant du capital des emprunts pour l'année est de 395 482,52 €. L'endettement par habitant au 31/12/2020 est de 518,85 €/hab.

La capacité de désendettement de la commune (capital restant dû / Epargne Brute) est de 5,63 années contre 7 au 31/12/2019. Le ratio de désendettement au 31 décembre 2020 place la commune en zone verte.

5 – LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Pour l'année 2020, les taux n'ont pas été augmentés, et ce depuis 2014. Pour mémoire, les taux sont de :

- 13,75 % pour la taxe d'habitation,
- 12,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 27,57 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

6 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

	2019	2020
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 580 820,57	2 562 880,33
Agents titulaires	61	63
Catégorie A	5	4
Catégorie B	11	12
Catégorie C	45	47
Agents non titulaires	7	7
Contractuels	4	4
PEC ex CUI	3	2
Apprenti	-	1

En 2020, deux agents sont partis à la retraite et ont été remplacés. Les 2 agents titulaires supplémentaires correspondent à la personne remplaçant la responsable du service RH dont le départ à la retraite est effectif au 31/12/2020, et un agent en CUI ex PEC qui est passé stagiaire. Un apprenti a été également recruté.

Pour l'année 2020, il n'y a pas eu recours à l'embauche de contractuels.

7 – LES PRINCIPAUX RATIOS

	2019	Moyennes Nationales strate 2019	2020	Moyennes Nationales strate 2020
Dépenses réelles de fonctionnement/population	611,39	939	619,86	935
Produit des impositions directes/population	365,43	500	372,95	507
Recettes réelles de fonctionnement/population	691,55	1 125	740,41	1 133
Dépenses d'équipement brut/population	408,11	283	151,59	305
Encours de la dette/population	559,21	874	518,85	860
DGF/population	92,15	153	103,46	153
Dépenses de personnel/DRF	42,33	56,3	41,46	56
DF et remboursement de la dette en capital/RRF	93,94	91	89,07	90,10
Dépenses d'équipement brut/RRF	59,01	25,2	20,47	27
Encours de la dette/RRF	80,86	77,7	70,08	76

8 – PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

8-1- BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts - (BP+DM+RAR N-1)	4 228 765,05	4 228 765,05	8 768 644,93	11 824 905,75
Réalisations (mandats ou titres)	2 607 478,67	2 783 537,62	6 836 907,30	7 487 451,15
Report	16 804 ,63			4 572 905,75
RAR au 31/12/2020	661 911,95	305 297,39		
Total	3 286 195,25	3 088 835,01	6 836 907,30	12 060 356,90

8-2- BUDGET ANNEXE – POLE SANTE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts - (BP+DM+RAR N-1)	82 698,64	82 698,64	64 420,39	64 420,39
Réalisations (mandats ou titres)	54 696,50	58 832,26	33 764,89	61 067,43
Report	22 698,64			5 320,39
RAR au 31/12/2020	702,80			
Total	78 097,94	58 832,26	33 764,89	66 387,82

2020 est la quatrième année de fonctionnement du Pôle Santé. Les loyers permettent d'équilibrer les dépenses essentiellement constituées par le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du pôle, les dépenses de fonctionnement restent stables et en baisse par rapport à 2019 (- 4,64 %).

L'opticien a bénéficié d'une remise sur les loyers du mois d'avril et du mois de mai, son activité commerciale ayant été classée comme non essentielle pendant le premier confinement, le conseil municipal a décidé de modifier son bail afin de lui remettre les 2 mois de loyer.

Le dernier local disponible restant toujours inoccupé, il a été décidé de procéder de faire des travaux afin de diviser celui-ci. Une partie est loué à la pharmacie et l'autre sera loué en 2021 à une podologue. Le montant des travaux s'élève à 10 899,30 € dont 702,80 € de restes à réaliser.

Le budget du Pôle Santé dégage un excédent de 32 622,93 € dont une partie sera affectée en investissement afin de couvrir le besoin de financement (19 265,68 €).

8-3- BUDGET PRINCIPAL et BUDGET ANNEXE – POLE SANTE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts - (BP+DM+RAR N-1)	4 311 463,69	4 311 463,69	8 833 065,32	11 889 326,14
Réalisations (mandats ou titres)	2 662 175,17	2 842 369,88	6 870 672,19	7 548 518,58
Report	39 503,27			4 578 226,14
RAR au 31/12/2020	662 614,75	305 297,39		
Total	3 364 293,19	3 147 667,27	6 870 672,19	12 126 744,72